

Conditions générales d'utilisation des services CyberGraph et Advanced BEC Protection

Les présentes conditions générales d'utilisation des services CyberGraph et Advanced BEC Protection de Mimecast (« **conditions CyberGraph** ») régissent l'utilisation par le client des deux services qui sont CyberGraph et Advanced BEC Protection de Mimecast (les « **services supplémentaires** ») et constituent un avenant à l'accord de services qui est en place entre le client et Mimecast ou qui sera signé par les parties en même temps que les présentes conditions CyberGraph (« **l'accord** ») et en font partie.

En cas de conflit entre les présentes conditions CyberGraph et l'accord (et, le cas échéant, l'accord sur le traitement des données), les présentes conditions CyberGraph priment, en ce qui concerne les services supplémentaires. Toutefois, tous les termes qui ne sont pas autrement définis dans le présent document ont la même signification que celle qui leur est donnée dans l'accord et les services CyberGraph sont des « services » au sens du terme utilisé dans l'accord.

« EN CLIQUANT SUR « J'ACCEPTÉ », VOUS (i) ACCEPTEZ LES PRÉSENTES CONDITIONS CYBERGRAPH QUI FORMERONT UN CONTRAT OBLIGATOIRE ENTRE MIMICAST ET LA SOCIÉTÉ, L'ENTREPRISE OU L'ENTITÉ QUE VOUS REPRÉSENTEZ (LE « CLIENT ») ; ET (ii) DÉCLAREZ ET GARANTISSEZ QUE VOUS AVEZ LE POUVOIR ET L'AUTORITÉ NÉCESSAIRES POUR LIER LE CLIENT AUX PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS CES CONDITIONS CYBERGRAPH, OU SI VOUS N'AVEZ PAS LE POUVOIR ET L'AUTORITÉ D'AGIR AU NOM DU CLIENT ET DE LE LIER, N'ACCEPTEZ PAS CES CONDITIONS CYBERGRAPH ET NE CONTINUEZ PAS À UTILISER LES SERVICES SUPPLÉMENTAIRES.

1. Services supplémentaires. Les services supplémentaires sont conçus pour aider à protéger le client contre les attaques d'identité en cherchant à identifier les courriels mal adressés et les risques dans le contenu des courriels et en interceptant les logiciels de suivi des courriels intégrés. Le client reconnaît que les certifications, attestations et évaluations répertoriées dans le centre de confiance de Mimecast (<https://www.mimecast.com/company/mimecast-trust-center/>) (« **centre de confiance** ») peuvent différer pour les services supplémentaires.

2. Responsabilités et restrictions supplémentaires du client. Le client est responsable (i) de l'obtention et du maintien de toutes les licences et/ou équipements tiers nécessaires pour se connecter, accéder ou utiliser les logiciels et les services logiciels ; (ii) de s'assurer que les services répondent aux exigences réglementaires du client, y compris, sans limitation, les exigences et obligations en matière de protection des données personnelles et de lois en matière de travail ; (iii) de l'obtention de tous les consentements, autorisations et autorités nécessaires auprès des personnes ou des organismes de réglementation concernant toutes les Données du Client, y compris, le cas échéant, les données personnelles transférées, traitées et/ou analysées dans le cadre de l'utilisation des services, y compris le droit pour Mimecast d'utiliser ces données dans la préparation de rapports et d'analyses. Le client se conformera à ses obligations en vertu de toutes les lois qui lui sont applicables en tant qu'employeur, organisation responsable et/ou responsable du traitement des données, y compris la responsabilité de fournir tout avis requis et d'obtenir tout consentement pour la collecte, le traitement et transfert de données à caractère personnel, y compris les transferts internationaux. Il n'est pas prévu que le client collecte ou traite des données biométriques par le biais des services supplémentaires, ni qu'il prenne des décisions relatives à l'emploi de ses utilisateurs autorisés sur la seule base des informations obtenues par le biais des services supplémentaires. « **Équipement** » comprend, sans s'y limiter, l'équipement et les services auxiliaires, y compris, mais sans s'y limiter, les modems, le matériel, les services, les systèmes d'exploitation logiciels, la mise en réseau, les services web. Outre les obligations d'indemnisation prévues par l'accord, le client s'engage à garantir, défendre et indemniser Mimecast en cas de réclamation d'un tiers ou d'action réglementaire découlant de la violation (ou de la violation présumée) par le client de la présente clause 2.

3. CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LÉGISLATION ET SANS LIMITER LES OBLIGATIONS EXPRESSES DE MIMICAST EN VERTU DE CES CONDITIONS CYBERGRAPH, MIMICAST DÉCLINE PAR LA PRESENTE TOUTES LES GARANTIES, CONDITIONS, GARANTIES ET REPRESENTATIONS, IMPLICITES, LÉGALES OU AUTRES CONCERNANT LES SERVICES SUPPLÉMENTAIRES, LES LOGICIELS, LA DOCUMENTATION OU LES MATÉRIAUX FOURNIS PAR MIMICAST, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE DU TITRE DE PROPRIÉTÉ, DE QUALITÉ SATISFAISANTE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER ET DE NON-VIOLATION. LES SERVICES SUPPLÉMENTAIRES NE CONSTITUENT PAS DE CONSEILS JURIDIQUES OU D'EXPERTS. LE CLIENT DOIT EXAMINER SI LES SERVICES SUPPLÉMENTAIRES SONT ADAPTES A SES BESOINS ET, LE CAS ÉCHEANT, DEMANDER UN AVIS JURIDIQUE OU D'EXPERT. MIMICAST NE GARANTIT PAS QUE LES SERVICES SUPPLÉMENTAIRES ATTEINDRONT LES RÉSULTATS ESCOMPTÉS, NE SERONT PAS INTERROMPUS OU EXEMPTS D'ERREURS OU RÉPONDONT AUX EXIGENCES DU CLIENT. LE CLIENT RECONNAIT ET ACCEPTE QUE LES RAPPORTS, GRAPHIQUES, ANALYSES OU INFORMATIONS SIMILAIRES FOURNIS DANS LE CADRE DES SERVICES SUPPLÉMENTAIRES (« LES INFORMATIONS ») SONT BASÉS SUR DES INFORMATIONS DONT MIMICAST A CONNAISSANCE À CE MOMENT-LÀ ET SONT FOURNIS À DES FINS COMMERCIALES INTERNES DU CLIENT UNIQUEMENT. MIMICAST S'EFFORCE DE FOURNIR DES INFORMATIONS QUI SONT EXACTES ET À JOUR, MAIS NE GARANTIT PAS L'EXACTITUDE OU L'EXHAUSTIVITÉ DES INFORMATIONS FOURNIES.

4. Licences. Le client accorde par les présentes à Mimecast tous les droits et licences nécessaires au traitement des données du client dans le cadre de la fourniture des services supplémentaires. Le client reconnaît et accepte que l'amélioration de la détection, de l'analyse et de la prévention des menaces et l'amélioration de la sensibilisation pour les menaces sont essentielles pour que les services supplémentaires fonctionnent ; en conséquence, le client accorde à Mimecast les droits et licences nécessaires pour collecter et traiter des données limitées pour la maintenance, l'amélioration et le développement des services supplémentaires. De plus amples informations concernant les détails de ce traitement sont disponibles dans le centre de confiance.

5. Données d'utilisation agrégées. Certaines données agrégées dérivées des services supplémentaires, y compris les données d'utilisation, telles que les statistiques d'utilisation, les rapports, les journaux et les informations concernant les spams, les virus et/ou autres logiciels malveillants (« **données d'utilisation agrégées** ») sont traitées par Mimecast. Mimecast est propriétaire de toutes les données d'utilisation agrégées.

6. Feedback. Mimecast dispose de tous les droits d'utilisation de tout feedback sous toute forme, dans tout format et de toute manière (qu'ils soient présents ou futurs) que Mimecast juge approprié, sans compensation monétaire ou autre pour le client. « **Feedback** » désigne toute communication ou tout matériel fourni à Mimecast par le client qui suggère ou recommande des modifications des services quel que soit le mode dont ces services sont mis à disposition, y compris, sans s'y limiter, lorsqu'ils sont fournis dans le cadre d'un abonnement d'essai, d'un abonnement payant, gratuitement, d'une version anticipée, d'une version bêta, d'un pilote ou d'une acquisition générale.